

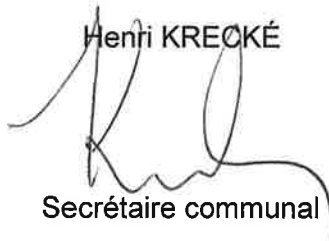
Differdange, le 23 mars 2015

Certificat de publication

Par la présente, il est certifié que le projet d'aménagement particulier « Terrasses de la Ville 1 », portant sur des fonds sis « Grand-rue » à Differdange pour le compte de la Ville de Differdange, voté définitivement par le conseil communal de la Ville de Differdange lors de sa séance du 19 décembre 2014 et dûment approuvé par l'Autorité supérieure en date du 5 mars 2015, a été publié et affiché aux endroits usités du 17 au 20 mars 2015 inclusivement.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Henti KRECKÉ



Secrétaire communal

Roberto TRAVERSINI



Bourgmestre

COPIE

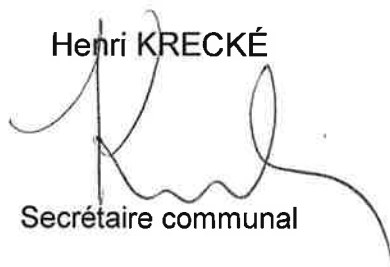
Differdange, le 17 mars 2015

AVIS AU PUBLIC

Conformément à l'article 82 de la loi communale modifiée du 13 décembre 1988, il est porté à la connaissance du public que le projet d'aménagement particulier « Terrasses de la Ville 1 », portant sur des fonds sis « Grand-rue » à Differdange pour le compte de la Ville de Differdange, voté définitivement par le conseil communal de la Ville de Differdange lors de sa séance du 19 décembre 2014 et dûment approuvé par l'Autorité supérieure en date du 5 mars 2015, est déposé à l'inspection du public au service technique.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Henri KRECKÉ



Secrétaire communal

Roberto TRAVERSINI



Bourgmestre

**Extrait du registre aux délibérations du Conseil Communal de la
Ville de Differdange**

Séance publique du
Vendredi, 19 décembre 2014

Date de l'annonce publique de la séance: 12 décembre 2014

Date de la convocation des conseillers: 12 décembre 2014

Conseillers présents: MM. ANTONY – BERNARD - BERTINELLI – BURGER –
DIDERICH - GLAUDEN – MME GOERGEN – MM. HOBSCHEIT – LIESCH –
MANGEN – MEISCH – MULLER – RUCKERT – MMES SAEUL – SCHAMBOURG –
MM. SCHWACHTGEN – TRAVERSINI – ULVELING – WINTRINGER.

Conseiller(s) absent(s) et excusé(s) :

**POINT N° 4 de l'ordre du jour : PAG et PAP
b) Projet d'aménagement particulier au lieu-dit « Grand-Rue »**

Le Conseil Communal ;

Vu la loi communale modifiée du 13 décembre 1988 ;

Vu la loi du 28 juillet 2011 modifiant la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant
l'aménagement communal et le développement urbain ainsi que ses mesures
d'exécution ;

Vu le projet d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Differdange au
lieu-dit « Grand-Rue / Terrasses de la Ville 1 », présenté par le collège échevinal
pour le compte de la Ville de Differdange ;

Vu l'avis publié par voie d'affiche et dans quatre quotidiens publiés et imprimés au
Grand-Duché de Luxembourg, informant le public sur le dépôt du dossier à la maison
communale, et vu le certificat de publication y relatif datant du 22 septembre 2014 ;

Considérant que le délai de 30 jours a été respecté pour permettre au public de
présenter des réclamations écrites contre le projet en question et considérant
qu'aucune réclamation écrite n'a été transmise au collège échevinal ;

Vu l'avis de la cellule d'évaluation auprès du Ministère de l'Intérieur du
28 août 2014 concernant le prédit projet d'aménagement particulier (référence
17223/34C) ;

Sur proposition du collège échevinal et après avoir délibéré et voté conformément à
la loi communale modifiée du 13 décembre 1988,

décide à l'unanimité

d'adopter le plan d'aménagement particulier concernant des fonds sis à Differdange
au lieu-dit « Grand-Rue / Terrasses de la Ville 1 », présenté par le collège échevinal
pour le compte de la Ville de Differdange.

La présente délibération est transmise à l'autorité supérieure pour approbation.

Ainsi délibéré en séance, date qu'en tête.

(Suivent les signatures)

Pour extrait conforme

Le secrétaire,



Le bourgmestre,



Differdange, le 22 septembre 2014

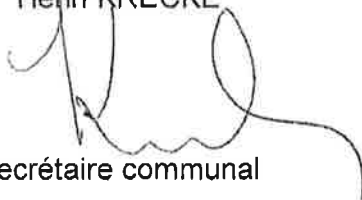
Certificat de publication

Par la présente, il est certifié que, conformément aux dispositions de la loi du 28 juillet 2011 portant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, le projet d'aménagement particulier « Grand-Rue / Terrasses de la Ville 1 », portant sur des fonds sis à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Clemes pour le compte de la Ville de Differdange, a été publié et affiché aux endroits usités du 19 août au 18 septembre 2014 inclusivement.

Dans la période précitée, aucune observation ou réclamation n'a été adressée au collège échevinal.

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Henri KRECKÉ



Secrétaire communal

Roberto TRAVERSINI



Bourgmestre

Differdange, le 19 AOUT 2011

AVIS AU PUBLIC

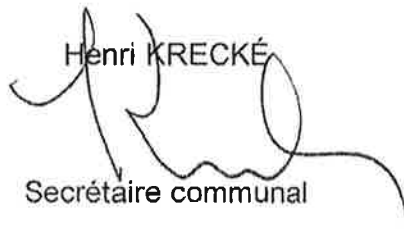
Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que les deux projets d'aménagements particuliers dénommés

- « Place des Alliés », portant sur des fonds sis Place des Alliés à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert pour le compte de la société BEPE ONE, et
- « Terrasses de la Ville 1 », portant sur des fonds sis Grand-rue à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jim Cledes pour le compte de la Ville de Differdange,

sont déposés à l'inspection du public au service technique de la Ville de Differdange.

Toutes les observations à l'encontre de ces projets d'aménagements particuliers devront être déposées par écrit au secrétariat communal dans un délai de trente jours. Le dossier restera à l'inspection du public durant le même délai (prière de prendre un rendez-vous, tél. 58 77 1 – 1287).

Pour le Collège des Bourgmestre et Echevins,

Henri KRECKÉ

Secrétaire communal

Roberto TRAVERSINI

Bourgmestre

AVIS AU PUBLIC

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que les deux projets d'aménagements particuliers dénommés

- « Place des Alliés », portant sur des fonds sis Place des Alliés à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert pour le compte de la société BEPE ONE, et
- « Terrasses de la Ville 1 », portant sur des fonds sis Grand-rue à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jim Clemes pour le compte de la Ville de Differdange,

sont déposés à l'inspection du public au service technique de la Ville de Differdange.

Toutes les observations à l'encontre de ces projets d'aménagements particuliers devront être déposées par écrit au secrétariat communal dans un délai de trente jours. Le dossier restera à l'inspection du public durant le même délai (prière de prendre un rendez-vous, tél. 58 77 1 – 1287).

Le Collège des Bourgmestre et Echevins,
Roberto TRAVERSINI, bourgmestre
Erny MULLER, échevin
Tom ULVELING, échevin
Georges LIESCH, échevin
Fred BERTINELLI, échevin

ier et inoubliable
et estimé de lui

1-Claude Kremer
et famille.

196760.1

er am Liewen, do
ch, datt een e léi-
; dem Himmel ze-
nt, fir mat dësem
amol en Dag ze er-
e soen wéi gär een
mmen nach eemol
héieren, fir einfach
gem Gesiicht nach
sinn.

ons, mee an onsen
nk. eifs Du ëm-

ld

by, gí gehalen an
e 24. August 2014
st um 18 Auer an

as Bechtold-Zoller

1967093.1

ginn ni vergiess.

te Joresdag vum

o't Thull

34 - 19. 8. 2013

n Margot Theisen

déi Leit, déi de
nnt hunn a gären
iger ze gedenken.

g e Samsdeg, den

'famill am Trauer.

1967829.1

hëllef
damerika

83 0535 0000
13 4270 0000

- L.7564 Mersch

R.C.S. Luxembourg; B 80 391
(the Company)

We are pleased to convene you to the second annual general meeting of shareholders of the Company (the **Meeting**) that will be held at the registered office on 5 September 2014 at 11:00 a.m. (Luxembourg time) with the following agenda:

AGENDA

1. Hearing of the reports of the board of directors and of the independent auditor
2. Approval of the annual accounts as of 31 December 2013 and allocation of the results
3. Discharge to be granted to the directors
4. Statutory appointments
5. Miscellaneous

Decisions on all items of the agenda require no quorum of presence and are adopted at the simple majority of the votes cast at the Meeting. Each share is entitled to one vote. Proxies are available at the registered office of the Company.

FIDAM (in liquidation)

Société d'investissement à Capital Variable
Banque d'investissement - 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 81908 (the SICAV)

EXTRAORDINARY MEETING OF SHAREHOLDERS OF THE SUB-FUND FIDAM CAPITAL GROWTH FUND (IN LIQUIDATION)

We hereby give you notice of an extraordinary general meeting of shareholders of FIDAM CAPITAL GROWTH FUND (in liquidation) (the "Sub-Fund") to be held at the registered office of the SICAV on 28 August 2014 at 02:00 p.m. (the "Meeting") to deliberate on the following agenda:

1. To approve the liquidator's report and the closing liquidation accounts for the period from 1 November 2012 to 31 March 2014;
2. To approve the report of the "Réviseur d'Entreprise Agréé" on the liquidator's report and closing liquidation accounts;
3. To release from his duty and give discharge to the liquidator of FIDAM CAPITAL GROWTH FUND (in liquidation);
4. To resolve to close the liquidation proceedings of FIDAM CAPITAL GROWTH FUND (in liquidation);
5. To instruct the liquidator to proceed with the payment of the final liquidation bonus;
6. To resolve that all the books and records of FIDAM CAPITAL GROWTH FUND (in liquidation) be archived for a period of ten years at BANQUE DE LUXEMBOURG, 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg;
7. To resolve that liquidation proceeds that could not be distributed to the persons entitled thereto at the closure of the liquidation will be deposited in escrow with the Luxembourg "Caisse de Consignation".

This Meeting will only take place if the preceding meeting scheduled at 10:00 a.m. is validly held.

The shareholders are advised that no attendance quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by the present or the represented shareholders. Proxies are available at the registered office of the SICAV. Shareholders, who wish to attend the extraordinary general meeting, are requested to inform the Fund Domiciliation Services (Fax: +352 49 924 2501; e-mail: ifs.fds@fid.lu) at least five calendar days prior to the Meeting.

For FIDAM (in liquidation)
The Liquidator
Deloitte Tax & Consulting
Société à responsabilité limitée

FIDAM (in liquidation)

Société d'investissement à Capital Variable
Banque d'investissement - 14, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg
R.C.S. Luxembourg B 81908 (the SICAV)

GENERAL MEETING OF SHAREHOLDERS

We hereby give you notice of a general meeting of shareholders of FIDAM (in liquidation) to be held at the registered office of the SICAV on 29 August 2014 at 10:00 a.m. (the "Meeting") to deliberate on the following agenda:

1. Approve the Audited Report and Report of the Réviseur d'Entreprises agréé for the period from 1 May 2012 to 31 October 2012 (date of the beginning of the liquidation);
2. Release from their duties and give discharge to the outgoing Board of Directors;
3. Acknowledge the interim report of the liquidator and interim liquidation accounts for the period from 1 November 2012 to 31 October 2013.

The shareholders are advised that no attendance quorum is required and that decisions will be taken by a simple majority of the votes cast by the present or the represented shareholders. Proxies are available at the registered office of the SICAV. Shareholders, who wish to attend the general meeting, are requested to inform the Fund Domiciliation Services (Fax: +352 49 924 2501; e-mail: ifs.fds@fid.lu) at least two business days prior to the Meeting.

For FIDAM (in liquidation)
The Liquidator
Deloitte Tax & Consulting
Société à responsabilité limitée



www.guichet.wort.lu

d'Arlon, et Monsieur Christian PONCHON, sans état connu, né le 05/10/1948, à Paris en France, dont la dernière adresse connue est L-1511 Luxembourg, 133 Avenue de la Faïencerie, le divorce a été prononcé entre les parties avec toutes les conséquences de fait et de droit qui en découlent.

Philippe-Fitzpatrick Onimus,
Avocat à la Cour

1967630.1

Avis officiels



Ville de Differdange

Avis au public

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que les deux projets d'aménagements particuliers dénommés

- «Place des Alliés», portant sur des fonds sis Place des Alliés à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert pour le compte de la société BEPE ONE, et
- «Terrasses de la Ville 1», portant sur des fonds sis Grand-rue à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jim Clemes pour le compte de la Ville de Differdange,

sont déposés à l'inspection du public au service technique de la Ville de Differdange.

Toutes les observations à l'encontre de ces projets d'aménagements particuliers devront être déposées par écrit au secrétariat communal dans un délai de trente jours. Le dossier restera à l'inspection du public durant le même délai (prière de prendre un rendez-vous, tél. 58 77 1 - 1287).

Le collège des bourgmestre et échevins,
Roberto Traversini,
bourgmestre
Erny Muller, échevin
Tom Ulveling, échevin
Georges Liesch, échevin
Fred Bertinelli, échevin

1967705.1

WORT
21/8/2014

1 AG EBL AG
2018/2019



Ville de Differdange

Avis au public

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que les deux projets d'aménagements particuliers dénommés

„Place des Alliés“, portant sur des fonds sis Place des Alliés à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert pour le compte de la société BEPE ONE, et

„Terrasses de la Ville“, portant sur des fonds sis Grand-rue à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jim Clemes pour le compte de la Ville de Differdange,

sont déposés à l'inspection du public au service technique de la Ville de Differdange.

Toutes les observations à l'encontre de ces projets d'aménagements particuliers devront être déposées par écrit au secrétariat communal dans un délai de trente jours. Le dossier restera à l'inspection du public durant le même délai (prière de prendre un rendez-vous, tél. 58 77 1-1287).

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Roberto TRAVERSINI,
bourgmestre

Erny MULLER, échevin

Tom ULVELING, échevin

Georges LIESCH, échevin

Fred BERTINELLI, échevin

155915



Programme Mammographie

Für alle Frauen, 50 - 69 Jahre

Tel.: 247 85170

Ouverture le 03/10/2014 à 11:00. Lieu d'ouverture: Service Technique de la commune de Mersch (Annexe château), Place St. Michel, L-7556 Mersch (adresse postale: B.P. 93, L-7501 Mersch).

Intitulé: Construction d'un pont carrossable de la rue des Prés vers la rue d'Arlon à Mersch

Description: Envergure des travaux:

- Travaux divers de préparation et de démolition

- Terrassement en grande masse: +- 1.000 m³

- Travaux de pieux forés, longueur totale: +- 110 m

- Travaux de béton pour culées: +- 100 m³

- Construction d'un pont Typ „WIB“:

longueur: +- 18 m

largeur: +- 11 m

- Travaux divers d'infrastructures

- Travaux divers de voirie

- Travaux divers d'aménagements extérieurs

Modalités visite des lieux/réunion d'information: La visite des lieux est laissée à l'appréciation des soumissionnaires.

Conditions d'obtention du dossier de soumission: Les documents de soumission peuvent être retirés gratuitement, après réservation préalable 24 heures à l'avance au bureau d'études suivant:

Daedalus Engineering S.à r.l.

155984

dereaux qui n'ont pas été retirés au bureau mentionné ci-dessus ou qui n'ont pas été téléchargés à partir du portail ne seront pas prises en considération.

Réception des offres: Les offres portant l'inscription „Soumission pour...“ sont à remettre à l'adresse prévue pour l'ouverture de la soumission conformément à la législation et à la réglementation sur les marchés publics avant les date et heure fixées pour l'ouverture. Suivant l'article 10 du règlement grand-ducal du 27 août 2013 relatif à l'utilisation des moyens électroniques dans les procédures des marchés publics modifiant le règlement grand-ducal modifié du 3 août 2009 portant exécution de la loi du 25 juin 2009 sur les marchés publics et portant modification du seuil prévu à l'article 106 point 10o de la loi communale du 13 décembre 1988 aucune remise par voie électronique n'est possible.

Informations complémentaires: Début des travaux: Janvier 2015 Durée des travaux: 210 jours ouvrables

Date de publication de l'avis 1400854 sur

www.marches-publics.lu:
18/08/2014

Le collège des bourgmestre et échevins

Albert HENKEL,

bourgmestre

Michel REILAND, échevin

Michel MALHERBE, échevin

Commune de Niederanven

Avis

Il est porté à la connaissance du public que le projet d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Senningerberg, au lieu-dit „rue du Grünwald“,

est déposé à la réception de la mairie du 20 août 2014 au 19 septembre 2014 inclus et pourra être consulté lors des heures d'ouverture par tous les intéressés, conformément à l'article 30 de la loi du 28 juillet 2011 por-

tant modification de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain.

Des réclamations éventuelles contre ce projet sont à adresser par écrit au collège des bourgmestre et échevins sous peine de forclusion endéans le délai du dépôt susmentionné.

Le collège des bourgmestre et échevins,

Raymond WEYDERT,

Jean SCHILTZ, Fréd TERNES

155797

san d'art, étudiant en design (toutes disciplines du design confondues);

- être de nationalité luxembourgeoise (sans condition de résidence au pays) ou être résident permanent au Luxembourg.

Les dossiers de candidature devront obligatoirement comporter:

- un curriculum vitae artistique;
- un dossier artistique présentant la démarche de création ainsi que quelques visuels expressifs;
- une indication des disponibilités pendant les mois d'octobre, novembre ou décembre 2014.

Les candidats retenus auront:

- la mise à disposition gratuite d'un espace d'exposition et de vente d'une surface totale de 65m², avec la possibilité d'installer un petit atelier au fond de la galerie;
- matériel de base mis à disposition (étagères, socles, tables avec chaises...). Chaque candidat retenu est libre d'apporter son propre matériel;
- une visibilité sur le portail culture.lu et la page Facebook créée à cet effet;
- une visibilité grâce à la communication commune autour du projet;

muniqué par le ministère de la Culture

- l'opportunité de vivre une expérience de commerce et d'aller à la rencontre d'un public intéressé.

Les candidats retenus devront:

- signer et respecter le règlement du Pop-Up Store Galerie Gaasch;
- organiser un vernissage au courant de leur Pop-Up;
- monter et démonter eux-mêmes leur matériel pendant les journées prescrites;
- faire des permanences pendant toute la durée de leur Pop-Up pendant les heures d'ouverture de la Galerie (de mercredi à dimanche, de 13 à 19 heures). Aucune surveillance ou point de vente n'est organisé ou mise en place par le ministère.

Une visite des lieux préliminaire est organisée le 29 août de 11 à 14 heures et le 4 septembre de 15 h 30 à 18 h 30. Adresse: 5, rue du Commerce, L-3450 Duddange

Communiqué par
le ministère de la Culture

155924

> Autos

> Divers

Compra carros p. ferr.
T. 691 130 460

141403

QUOTIDIEN 20/8/2014



Ville de Differdange

Avis au public

Conformément aux dispositions de la loi modifiée du 19 juillet 2004 concernant l'aménagement communal et le développement urbain, il est porté à la connaissance du public que les deux projets d'aménagements particuliers dénommés

„Place des Alliés”, portant sur des fonds sis Place des Alliés à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jean-Luc Lambert pour le compte de la société BEPE ONE, et

„Terrasses de la Ville”, portant sur des fonds sis Grand-rue à Differdange, élaboré par le bureau d'architecture Jim Clemes pour le compte de la Ville de Differdange,

sont déposés à l'inspection du public au service technique de la Ville de Differdange. Toutes les observations à l'encontre de ces projets d'aménagements particuliers devront être déposées par écrit au secrétariat communal dans un délai de trente jours. Le dossier restera à l'inspection du public durant le même délai (prière de prendre un rendez-vous, tél. 58 77 1-1287).

Le Collège des Bourgmestre et Echevins

Roberto TRAVERSINI,

bourgmestre

Erny MULLER, échevin

Tom ULVELING, échevin

Georges LIESCH, échevin

Fred BERTINELLI, échevin

155916



Avis de chantier et de circulation rue de Luxembourg

En raison de travaux au réseau de canalisation dans la rue de Luxembourg (hauteur rue Würth-Paquet), la circulation sera limitée sur une voie et réglée par feux tricolores du 25 août au 5 septembre 2014.

Afin de limiter les files d'attente, il est recommandé aux automobilistes d'éviter cet axe routier durant les travaux et d'emprunter les itinéraires d'échange signalés sur les axes d'approche.

Le collège des bourgmestre et échevins de la ville d'Esch-sur-Alzette invite les utilisateurs à prendre leurs dispositions en vue de ce chantier et les remercie pour leur compréhension.

**Le Collège des bourgmestre et échevins
de la Ville d'Esch-sur-Alzette**

Vera Spautz, Martin Kox, Jean Tonnar, Henri Hinterscheid, Daniel Codello



www.lequotidien.lu

**ADMINISTRATION
COMMUNALE DE
WEISWAMPACH**
Avis de marché

Procédure: ouverte
Type de marché: Travaux
Ouverture le 08/10/2014 à 10:30
Lieu d'ouverture: Administration
Communale de Weiswampach (Om
Leempuddel L-9991 WEISWAM-
PACH)
Intitulé: Nouvelles conduites d'eau et
travaux réseaux à Weiswampach
Description: Travaux de génie civil
Conditions de participation:
- 3 références pour des travaux d'une
envergure équivalente
- effectif minimum en personnel de
l'opérateur économique occupé dans

de soumission de 11 heures
sont priées de commander le dossier
de soumission par écrit (lettre ou fax)
au bureau des ingénieurs-conseils:
SCHROEDER & ASSOCIES S.A.
8, rue des Girondins
L-1626 Luxembourg
fax: no 44 69 50
Heures d'ouverture du bureau: du
lundi au vendredi de 08.00-11.30 hrs
et de 13.30-17.00 hrs
où les documents pourront être retirés
à partir du lundi 25.08.2014 de préfé-
rence entre 08.30 - 11.30 heures pen-
dant les heures d'ouverture du bureau.
Il ne sera pas procédé à des envois de
bordereaux.
Les offres établies sur des bordereaux
qui n'ont pas été retirés au bureau
mentionné ci-dessus ne seront pas
prises en considération.
Réception des offres: Les offres
conformes au règlement grand-ducal
du 3 août 2009 portant exécution de
la loi du 25 juin 2009 sur les marchés
publics et portant modification du
seuil prévu à l'article 106 point 10 de
la loi communale modifiée du 13 dé-
cembre 1988 et portant l'inscription

Informations complémentaires:
Envergure des travaux:
- Travaux de terrassement: env. 6.000
m³
- Fourniture et pose conduites DN100
FD: 70 m
- Fourniture et pose conduites DN150
FD: 1.100 m
- Pose conduites (DEA) DN200 FD:
1.300 m
- Réseaux POST: 1.250 m
- Réseaux MT CREOS: 900 m
Début prévisible des travaux: décem-
bre 2014
Durée prévisible des travaux: 220
jours ouvrables
Date de publication de l'avis 1400841
sur www.marches-publics.lu:
18/08/2014
Weiswampach, le 20.08.2014

Le collège des
bourgmestre et échevins:
Monsieur Henri RINNEN,
bourgmestre
Monsieur Norbert MORN, échevin
Madame Marie-Paule Johannis-Hamer,
échevin

**MINISTÈRE DU
DÉVELOPPEMENT
DURABLE ET DES
INFRASTRUCTURES**
**ADMINISTRATION DES
BÂTIMENTS PUBLICS**
Avis de marché

Procédure: ouverte
Type de marché: Travaux
Ouverture le 15/09/2014 à 10:00.
Lieu d'ouverture: Administration des
bâtiments publics, 10, rue du Saint-
Esprit, L-1475 Luxembourg
Intitulé: Travaux de revêtements de
sols souples à exécuter dans l'intérêt
de la construction d'une structure
d'hébergement à Luxembourg-Lim-
pertsberg
Description:
- préparation des supports. 2'150 m²
- surfaces sols en revêtement souple:
2'150 m²
- plinthes en revêtement souple: 2'100
m
Les travaux sont adjugés en bloc à
prix unitaires.
La durée prévisible du marché est de
40 jours ouvrables à débiter au cou-
rant du 1^{er} semestre 2015.
Conditions de participation: Effectif

minimum en personnel requis: 15
personnes (sur chantier 3 à 5 person-
nes)
Chiffre d'affaires annuel minimum re-
quis: EUR 1'500'000.-
Références: 3
Conditions d'obtention du dossier
de soumission: Les documents de
soumission peuvent être retirés, après
réservation préalable 24 heures à
l'avance (soumissions@bp.etat.lu), au-
près de l'adresse de l'administration,
du 21 août au 8 septembre 2014; res-
pectivement être téléchargés sur le
portail des marchés publics
(www.pmp.lu)
Il ne sera procédé à aucun envoi de
bordereau.
Réception des offres: Les offres por-
tant l'inscription "Soumission pour les
travaux de revêtements de sols souples
dans l'intérêt de la construction d'une
structure d'hébergement à Luxem-
bourg-Limpertsberg" sont à remettre à
l'adresse prévue pour l'ouverture de la
soumission conformément à la législa-
tion et à la réglementation sur les mar-
chés publics avant les date et heure
fixées pour l'ouverture.
Date de publication de l'avis 1400820
sur www.marches-publics.lu:
18/08/2014

Le Ministre du Développement
durable et des Infrastructures
François Bausch
155952

JOURNAL 20/8/2014



Ville de Differdange

Avis au public

Conformément aux dispositions de la
loi modifiée du 19 juillet 2004
concernant l'aménagement communal
et le développement urbain, il est
porté à la connaissance du public que
les deux projets d'aménagements par-
ticuliers dénommés:
• „Place des Alliés“, portant sur des
fonds sis Place des Alliés à Diffe-
rdange, élaboré par le bureau d'archi-
tecture Jean-Luc Lambert pour le
compte de la société BEPE ONE, et
• „Terrasses de la Ville 1“, portant sur
des fonds sis Grand-rue à Differdange,
élaboré par le bureau d'architecture
Jim Clemes pour le compte de la Ville
de Differdange,
sont déposés à l'inspection du public
au service technique de la Ville de Dif-
ferdange.
Toutes les observations à l'encontre de
ces projets d'aménagements particu-
liers devront être déposées par écrit au
secrétariat communal dans un délai de
trente jours. Le dossier restera à l'ins-
pection du public durant le même dé-
lai (prière de prendre un rendez-vous,
tél. 58 77 1 - 1287).

Le Collège des
Bourgmestre et Echevins,
Roberto TRAVERSINI, bourgmestre
Erny MULLER, échevin
Tom ULVELING, échevin
Georges LIESCH, échevin
Fred BERTINELLI, échevin



Join the movement!
yesisaidno.lu



LE GOUVERNEMENT
DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG
ADMINISTRATION